

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en mars de l'an dernier, je me suis dit consterné que la GRC ait participé à une perquisition illégale. C'est à cette époque que l'ancien solliciteur général, le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien, et moi-même avons discuté de la possibilité de tenir une enquête. Nous reconnaissons alors que l'affaire avait été citée publiquement à Montréal et que le procureur général du Québec était sur le point de demander une enquête. C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que l'ancien solliciteur général, l'actuel ministre des Affaires indiennes, et moi-même avons décidé, en présence de nos hauts conseillers, notamment de la GRC, d'attendre que la justice ait suivi son cours avant de pousser l'affaire plus loin.

● (1430)

Quant à la date où j'ai demandé au solliciteur général d'alors les renseignements dont parle le député, je ne m'en souviens pas exactement, mais je tâcherai de la retrouver.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il se peut fort bien, si je ne m'abuse, qu'un ministre du cabinet ne compare pas devant une enquête comme celle qui est actuellement en cours dans la province de Québec et que le genre d'enquête que le gouvernement du Québec aurait pu ouvrir à propos de cette affaire ne laissait pas de doute quant à sa nature même l'année dernière, le premier ministre ne croit-il pas qu'il n'a pas assumé pleinement ses responsabilités en s'en tenant à la stricte procédure légale dans cette affaire au lieu d'aller demander au solliciteur général d'alors s'il s'était informé auprès du commissaire lorsqu'il l'a reçu le 6 novembre, pour savoir si la GRC était directement impliquée. Il ne fait pas de doute que le ministre aurait dû poser cette question de but en blanc et le moins que l'on puisse supposer, c'est que le ministre des Approvisionnements et Services ne l'a pas posée. Le premier ministre peut-il donc me dire pourquoi il n'a pas donné suite à cette affaire avec l'ancien solliciteur général il y a un an au lieu de laisser la procédure légale suivre son cours dans la province de Québec, ce qui fait que le ministre concerné n'aura peut-être jamais à comparaître?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je le répète: je ne puis préciser au juste quand j'ai parlé au ministre des Approvisionnements et Services mais ce qui importe c'est qu'au printemps dernier, la GRC avait été impliquée dans une affaire de perquisition illégale; c'est essentiellement de cela que le solliciteur général et moi-même nous préoccupions. C'est à partir de cela que nous avons discuté de la question de savoir s'il y avait lieu ou non de faire ouvrir une enquête judiciaire. Je le répète: nous avons décidé d'attendre que la loi suive son cours normal, à la suite de quoi nous verrions si les coupables seraient

traduits devant les tribunaux, comme cela s'est produit. C'est donc de cette façon que j'ai alors été mêlé à l'affaire.

**M. Broadbent:** Je regrette d'avoir à dire que le premier ministre n'a apparemment pas compris ma question. Je ne parle pas d'une enquête judiciaire, mais de la question très importante de la responsabilité ministérielle touchant peut-être en l'occurrence une conspiration en vue d'entraver le cours normal de la justice.

Dans sa déclaration de vendredi à la Chambre, le solliciteur général actuel a établi pour la première fois bien clairement que l'ancien solliciteur général et ministre actuel des Approvisionnements et Services, alors qu'il était ministre compétent en la matière, n'avait même pas demandé au commissaire de la GRC lors de leur rencontre du 6 novembre 1972 si la GRC était impliquée dans ce cambriolage. Je voudrais donc savoir si le premier ministre pense qu'un ministre occupant une fonction aussi importante et qui ne pose même pas les questions les plus pertinentes et les plus directes—préférant peut-être ne pas connaître les réponses—devrait continuer à faire partie du cabinet?

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le ministre en question a été affecté à un autre poste à peu près au moment où on lui a signalé cette affaire.

**Une voix:** Après le cambriolage.

**Une voix:** Maintenant, nous savons pourquoi.

**M. Trudeau:** Le point pertinent, je le réaffirme à la Chambre, est que le solliciteur général de l'époque n'a pas été informé par la GRC du cambriolage ni avant ni après l'incident.

**M. Broadbent:** Il n'a rien demandé.

**M. Trudeau:** Le ministre n'a pas posé de questions à ce sujet. Il a été affecté à un autre portefeuille dans les semaines qui ont suivi sa rencontre avec la GRC.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Pourquoi?

**M. Trudeau:** Il ne savait pas que la GRC avait cambriolé les dits bureaux, ce qui est une affaire sérieuse. Les députés ont su cela avant vendredi. Depuis plusieurs semaines maintenant, nous disons à la Chambre que, naturellement, l'ancien solliciteur général était au courant du cambriolage. Une plainte avait été formulée par télégramme. Il ne savait pas que sa propre force policière était impliquée et nous avons sa parole qu'on ne lui a pas dit que la GRC était impliquée dans le